

*Tribune de  
Genève  
Mardi 14/6*

# Un ex-ministre mexicain témoigne au procès de Roberto Polo

La défense joue avec les trous de mémoire du plaignant qui avait investi 46 millions.

Au deuxième jour du procès du financier et collectionneur d'art américano-cubain Roberto Polo devant la Cour d'assises (*voir notre édition de mardi*), le jury a enfin pu rencontrer quelques-uns des plaignants mexicains. Pas les treize, bien sûr, et seulement l'un des deux plus importants, un ex-ministre de la Santé du Mexique, grand propriétaire de fermes d'élevage, qui misa en 1983 toute sa fortune – dit-il – sur Roberto Polo.

## Me Bonnant explosif

Jouant sur une mémoire sélective que peut-être à son âge – 76 ans –, malmené par les questions incisives d'un Me Bonnant parfois explosif, M. Emilio Martinez Manauto n'a guère apporté d'explications sur sa vision des investissements de M. Polo. « Il vaut mieux un trou de mémoire qu'un trou de 100 millions de francs », a rétorqué l'avocat du ministre, Me Schellenberg. La défense avait pourtant à cœur de percer les vé-

ritables intentions de ce client qui avait choisi de retirer ses 46 millions de dollars confortablement blottis dans six banques américaines de premier ordre pour le donner à un financier, jeune et élégant, parti de rien au début des années 80. Si les investissements devaient être identiques, quel était donc l'intérêt ? M. Manauto est resté coi.

On le sait, Roberto Polo était très friand d'œuvres d'art et de joaillerie. Il dit avoir investi l'argent dans ce sens. Son accusateur soutient qu'il n'en avait pas le droit, sans pourtant démontrer clairement qu'il suivait assiduellement les placements de l'accusé pendant cinq ans. Décrédibiliser les allégations du plaignant a donc été l'œuvre tentée par la défense.

En janvier 1988, M. Manauto entend dire que M. Polo « dilapidait son argent en menant un train de vie extravagant ». Il ordonna à ce dernier de lui restituer ses fonds. Promesse fut faite. Mais il semble

que M. Polo n'a pu s'exécuter assez rapidement aux yeux du ministre puisqu'en avril déjà il déposait plainte pénale à Genève (accompagné dans la foulée des douze autres investisseurs, dont Pablo Aramuruzalaba, propriétaire des bières Corona, qui n'a pu venir témoigner, victime d'un grave malaise au moment où il arrivait lundi à Genève).

## Incident de dernière minute

Ces plaintes sont tombées quelques jours seulement avant la vente aux enchères à Paris d'une collection de tableaux du XVII<sup>e</sup> siècle appartenant au collectionneur. « J'ai toujours estimé que le dépôt de ces plaintes, à ce moment-là, était une colossale erreur, d'autant que le produit de la vente était préalablement cédé aux parties civiles », s'est étonné l'administrateur de la société genevoise, PAMG S.A. Même constatation de l'ex-épouse de l'accusé qui fut couverte de bijoux. « De l'argent

arrivait, mais je ne savais pas d'où. »

Cette seconde journée s'est achevée dans un brouhaha indescriptible : le procureur Kasper-Ansermet exhibait un fax adressé en son temps à M. Polo, trouvé le matin même, non dans les dizaines de classeurs de la procédure, mais... dans une caisse de pièces non communiquées par le juge d'instruction. « J'ai croisé ce matin le juge, il m'a dit qu'il y avait là encore un carton, j'ai fouillé dedans et j'ai trouvé cela. » Vous imaginez l'indignation – un peu amusée – de Me Bonnant. « Peut-être, Madame la présidente, devriez-vous aller cette nuit perquisitionner chez ce magistrat. Vous y trouveriez peut-être un cornet contenant les PV d'auditions qu'il dit avoir tenues et dont aucune trace n'existe dans la procédure. » Bizarre. Bizarre.

Les témoins de l'accusé sont entendus aujourd'hui.

Laurence Naef □